

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2022 ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	20
Date de la convocation	24/11/2022
Date d'affichage de la convocation	24/11/2022

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, M. Jean-Michel JEANNET

POUVOIRS : M. Jean-Paul FORT en faveur de M. Thierry BASTIER, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Jean-François JOBIT, Mme Nicole BOES en faveur de Mme Sylvie BEAUVAL, M. François POHU en faveur de M. Jean-Michel ARDOUIN

ABSENTS : M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Catherine BELLANGER, M. Franck LOPEZ

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

**MANDAT SPECIAL ACCORDE À MONSIEUR THIERRY BASTIER POUR REPRESENTATION DE LA
COMMUNE AU SALON DES MAIRES ET A UNE REUNION A L'ELYSEE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2123-18,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le BP 2022 de la Commune,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Donne mandat à Monsieur Thierry BASTIER, Maire, pour représenter la Commune de Ruffec au salon des Maires et lors d'une réunion organisée au Palais de L'Elysée à Paris.

ARTICLE 2 : Dit que les frais engendrés par l'exercice de ce mandat spécial seront pris en charge par la Commune.

ARTICLE 3 : Précise que le remboursement des frais engagés par Monsieur Thierry BASTIER se fera sur présentation des justificatifs et d'un état récapitulatif des frais.

ARTICLE 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022 de la Commune.

ARTICLE 5 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Publiée sur le site Internet
de la Commune le

30 NOV. 2022

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

